

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-233 du 4 Octobre 1977

portant nomination au grade de
Médecin-Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces
Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 7 octobre 1969, portant statut général
des Personnels Militaires des F.A.P. et l'Ordonnance n°70-15/D/DN
du 16 mars 1970, qui l'a modifiée ;
VU le Décret n° 392/PR/DN du 26 décembre 1968, portant statut particulier
du Personnel Militaire de l'ex-Gendarmerie Nationale du Bénin ;
VU le Décret n°71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la
hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
VU le Décret n°75-65 du 21 mars 1975 déterminant les conditions d'avance-
ment des stagiaires militaires des Forces Armées Populaires du Bénin
dans les Ecoles Militaires Etrangères ;
SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale,
Chef Suprême des Armées ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 septembre 1977 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés au grade de Médecin-Lieutenant, les Elèves-
Médecins dont les noms suivent :

- ALLADAYE Jules
- IDOHOU Simon
- SABI Tigri
- OSSINI Salifou Salami.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er octobre 1976 avec avantages financiers à partir du 1er octobre 1977 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1977.

Par le Président de La République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,
Chargé de l'Intérim,

Mathieu KEREKOU



Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14 BN 2 Intéressés 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 DB-DCF 4 Solde 2 Trésor-DI-DSIM 12 CAB/MIL 8 EMGFAP 12 JORPB 1.-